



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Conférence internationale sur la commercialisation et la mise en œuvre de la propriété intellectuelle

Moscou, 6-8 octobre 2010

Note d'information

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans le cadre de l'examen de son programme de travail pour 2009-2010, adopté à sa troisième session tenue du 3 au 5 décembre 2008, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) de la CEE «a invité le secrétariat à poursuivre ses activités de renforcement des capacités exécutées à la demande des bénéficiaires»¹. Comme suite à cette demande et après avoir consulté les représentants de la Fédération de Russie membres de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle et les autres acteurs en Fédération de Russie, il a été décidé de tenir une Conférence internationale de renforcement des capacités sur la commercialisation et la mise en œuvre de la propriété intellectuelle à Moscou (Fédération de Russie), du 6 au 8 octobre 2010. Cette conférence devrait intéresser, en particulier, les participants de la Fédération de Russie et des pays voisins.

2. La présente note d'information donne quelques détails concernant l'organisation de la Conférence et les personnes invitées à participer à cet événement, qui sera organisé en coopération avec l'organisation russe des petites et moyennes entreprises (OPORA), Rospatent et le Bureau des brevets et des marques commerciales des États-Unis.

II. Objectifs et portée

3. L'objectif général de l'Équipe de spécialistes est «de renforcer les systèmes locaux d'innovation, de contribuer à la commercialisation de la propriété intellectuelle et d'améliorer les conditions d'investissement dans les industries de création, d'innovation et de haute technologie de la région de la CEE» et de «favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le

¹ ECE/CECI/2009/2, par. 32 k).

développement de l'innovation». C'est pourquoi l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle a adopté une approche double qui englobe divers sujets regroupés au sein de deux grandes catégories de thèmes qui peuvent être libellées «commercialisation de la propriété intellectuelle» et «application des droits de propriété intellectuelle». Cette double approche est justifiée par la considération suivante. D'une part, les droits de propriété intellectuelle ont une faible valeur commerciale et ne peuvent donc favoriser l'innovation que s'ils sont appliqués de façon fiable et à moindre coût. De l'autre, les gouvernements peuvent éprouver des difficultés pour consacrer suffisamment de moyens à l'effort d'application des droits de propriété intellectuelle, sauf s'il existe une possibilité de voir l'innovation stimulée par les droits de propriété intellectuelle contribuer de façon significative au développement de l'économie nationale.

4. L'innovation est un moteur du développement économique. Un système équilibré de droits de propriété intellectuelle fiables et abordables constitue une des clefs du succès des politiques nationales en faveur de l'innovation. Or, la dimension internationale des processus modernes en matière d'innovation est de plus en plus forte. Les grandes entreprises innovantes mondiales ont reconnu qu'elles pouvaient réduire sensiblement les coûts et accélérer le processus de l'innovation en créant des partenariats innovants avec les entreprises et les organismes de recherches nationaux et internationaux. Ce qui est vrai des entreprises l'est aussi des pays. Pour développer leurs capacités en matière d'innovation et tirer le meilleur parti des connaissances et des transferts de technologie internationaux, ces derniers doivent créer des cadres juridiques, réglementaires et politiques permettant à leurs propres organismes de recherche et à leurs entreprises de participer pleinement aux processus internationaux en matière d'innovation. Il en découle des difficultés spécifiques en matière de propriété intellectuelle et de gestion des droits de propriété intellectuelle au niveau des organismes de recherche et des entreprises innovantes.

5. Dans le même temps, la dimension internationale croissante de la recherche, du développement, de la production et de la commercialisation de biens et de services à forte intensité de savoir a donné lieu à des problèmes importants posés par les violations des droits de propriété intellectuelle internationaux, une situation qui complique la coopération internationale dans le domaine de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle.

6. La Conférence portera sur les politiques et programmes visant à appuyer l'utilisation efficace des droits de propriété intellectuelle aux fins de l'innovation et à promouvoir la mise en œuvre de ces droits, avec un accent particulier sur la dimension internationale de ces deux aspects. Elle comprendra des éléments d'apprentissage et permettra aux participants d'échanger des connaissances et d'examiner les bonnes pratiques.

7. S'agissant de la commercialisation de la propriété intellectuelle, les thèmes suivants seront abordés:

- a) Innovation et stratégies concernant la propriété intellectuelle, au niveau national;
- b) Stratégies de commercialisation de la propriété intellectuelle et gestion des droits de propriété intellectuelle par les organismes publics de recherche et dans le cadre de la coopération en matière de recherche et développement;
- c) Réglementation de l'appartenance des droits de propriété intellectuelle au sein des organismes publics de recherche et dans le cadre de la coopération en matière de recherche et développement (R-D);
- d) Identification de la propriété intellectuelle des organismes publics de recherche et de son potentiel pour le transfert de savoir, ainsi que pour son adaptation en fonction d'autres priorités telles que la recherche fondamentale, l'enseignement et la mobilisation de fonds;

- e) Aspects internationaux de la gestion des droits de propriété intellectuelle dans le contexte de la coopération internationale en matière de R-D;
- f) Modèles et outils de gestion des droits de propriété intellectuelle au sein des organismes publics de recherche;
- g) Mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle résultant de la coopération en matière de R-D;
- h) Moyens de réduire les obstacles qui entravent la communication établie entre l'université et l'industrie dans le but de promouvoir une meilleure compréhension partagée des aspects afférents à la commercialisation des résultats des travaux de recherche;
- i) Surmonter les obstacles à la coopération entre les organismes publics de recherche et les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes;
- j) Gestion des droits de propriété intellectuelle des PME, stratégies internationales de protection et d'exploitation de ces droits et politiques d'appui de ces stratégies; et
- k) Bonnes pratiques législatives concernant les droits de propriété intellectuelle propres à attirer les investissements étrangers directs (IED) et à stimuler la coopération dans le domaine de la R-D.

8. S'agissant de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, les thèmes suivants pourront être abordés:

- a) Mesures aux frontières pour lutter contre la contrefaçon et le piratage;
- b) Gestion des transbordements et des marchandises en transit;
- c) Intégrité de la chaîne logistique;
- d) Surveillance du marché intérieur;
- e) Risques des produits de contrefaçon pour la santé et la sécurité; et
- f) Responsabilité indirecte du fait des intermédiaires tels que les fournisseurs de services en ligne, les transporteurs internationaux ou les propriétaires de marchés sur lesquels des produits de contrefaçon sont commercialisés.

9. Au cours de la dernière séance, les participants mettront en commun les résultats de leurs échanges concernant la commercialisation et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle. Ce débat général sera l'occasion de réfléchir sur les liens entre les politiques et programmes destinés à faciliter la commercialisation de la propriété intellectuelle et les politiques et programmes visant à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle. Ces discussions sont susceptibles de donner lieu à des recommandations pratiques aux organes gouvernementaux chargés de la commercialisation ou de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à des propositions concrètes en vue d'une coopération future entre les participants dans le cadre d'activités de création de capacités et de formation dans ces deux domaines.

III. Organisation

10. La Conférence internationale aura lieu du 6 au 8 octobre 2010. La journée du 8 octobre sera marquée par des visites d'étude dans les organismes et structures dont les activités présentent un intérêt pour la Conférence.

11. Les participants pourront s'inscrire le 6 octobre, à partir de 8 h 30. La Conférence s'ouvrira le même jour à 9 h 30 et prendra fin le 8 octobre à 10 h 30, et sera suivie, jusqu'à

13 h 30, des visites d'étude. Elle comprendra une session plénière d'ouverture, une série de sessions de travail parallèles et une session de conclusion au cours de laquelle il sera rendu compte des résultats des discussions qui auront eu lieu lors des sessions parallèles (annexe II).

IV. Participation

12. La Conférence est ouverte aux parties intéressées des pays membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU, ainsi qu'aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations internationales qui participent aux activités de la CEE. Les responsables d'administrations publiques et les experts gouvernementaux, ainsi que les représentants du monde des affaires et des milieux universitaires, sont invités à participer en grand nombre.

13. Les gouvernements sont invités à informer de la tenue prochaine de la Conférence internationale les entités nationales en charge des questions abordées plus haut, afin de permettre la participation d'experts nationaux des domaines concernés, tels que membres des bureaux en charge de la propriété intellectuelle, représentants de ministères en charge de l'innovation, du développement économique et de l'application de la loi, juges et procureurs spécialisés dans les affaires concernant la propriété intellectuelle, fonctionnaires de police et agents des douanes, cabinets juridiques spécialisés, organismes publics de recherche, entreprises innovantes et associations professionnelles, et autres organisations concernées.

V. Frais d'inscription

14. Il n'y a pas de frais d'inscription à la Conférence internationale. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants.

VI. Passeports et visas

15. Tous les participants doivent être munis d'un passeport en cours de validité, comportant s'il y a lieu un visa d'entrée qu'ils peuvent obtenir auprès de la représentation diplomatique de la Fédération de Russie dans leur pays de résidence. Il est conseillé de faire toute demande de visa bien avant la date requise.

VII. Préinscription

16. Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire d'inscription ci-joint (annexe) et à le retourner avant le 22 *septembre 2010* à l'adresse suivante:

M. Ralph Heinrich
Bureau 453
Division de la coopération et de l'intégration économiques
Secrétariat de la CEE
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Télécopieur: (+41 22) 917 01 78
Courrier électronique: ralph.heinrich@unece.org

VIII. Documentation

17. Les États membres de la CEE, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les entreprises et les experts sont invités à préparer des communications sur les sujets qui seront abordés à la Conférence.

18. Les communications devront être envoyées en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE avant le 22 septembre 2010, de préférence sous forme électronique, par courriel. La documentation de la Conférence internationale et du séminaire de création de capacités peut être consultée sur le site Web du CECI, à l'adresse: <http://www.unece.org/ceci/ip.html>. Un nombre restreint d'exemplaires sera disponible dans la salle de réunion pendant la Conférence. Les documents seront distribués dans la langue dans laquelle ils auront été soumis. Le programme provisoire actualisé de la Conférence sera distribué aux participants inscrits une semaine environ avant l'ouverture de la Conférence.

IX. Interprétation et matériel audiovisuel

19. Des services d'interprétation simultanée sont assurés en anglais et en russe; du matériel sera disponible pour les projections de diapositives ainsi que pour les présentations assistées par ordinateur (par exemple Power Point).

X. Réservations de voyage et d'hôtel

20. Les participants doivent procéder eux-mêmes à leurs réservations de voyage et d'hôtel.

XI. Autres renseignements

21. Des renseignements supplémentaires concernant la Conférence peuvent être obtenus en s'adressant à:

M. Ralph Heinrich
Responsable des affaires économiques
Division de la coopération et de l'intégration économiques, CEE
Téléphone: (+41 22) 917 12 96
Télécopieur: (+41 22) 917 0178
Courrier électronique: ralph.heinrich@unece.org

Annexe I

Formulaire d'inscription

Veuillez remplir et renvoyer le présent formulaire **avant le 22 septembre 2010** à:

M. Ralph Heinrich
Bureau 453
Division de la coopération et de l'intégration économiques
Secrétariat de la CEE
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Télécopieur: (+41 22) 917 0178
Courrier électronique: ralph.heinrich@unece.org

(Dactylographier ou écrire en majuscules d'imprimerie en **anglais**)

Nom (M., M^{me}):

.....

Prénom:

.....

Nationalité:

.....

Profession:

.....

Représentant le Gouvernement, l'organisation internationale ou l'entreprise:

.....

Adresse professionnelle:

.....

.....

Téléphone (veuillez préciser l'indicatif du pays et de la ville):

.....

Télécopie (veuillez préciser l'indicatif du pays et de la ville):

.....

Courrier électronique:

.....

Annexe II

Programme provisoire

Conférence internationale de création de capacités sur la commercialisation et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle

Mercredi 6 octobre 2010

8 h 30-9 h 30	Inscription des participants
9 h 30-10 h 00	Allocutions de bienvenue OPORA Russie Rospatent Bureau des brevets et des marques commerciales des États-Unis Secrétariat de la CEE
10 h 00-11 h 30	Session plénière d'ouverture. Le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement du savoir et l'intégration économique
11 h 30-13 h 00	Sessions parallèles Segment de la mise en œuvre Présentation par la CEE Session 1 <i>Perspectives internationale et régionale</i> Segment de la commercialisation Introduction par la CEE Session 1 <i>Gestion internationale de la propriété intellectuelle: difficultés et possibilités de l'ouverture internationale de l'innovation</i>
13 h 00-14 h 30	Déjeuner
14 h 30-18 h 00	Sessions parallèles (suite) Segment de la mise en œuvre Session 2 <i>Perspectives nationales</i> Segment de la commercialisation Session 2 <i>Gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de la coopération dans la recherche: difficultés et possibilités pour les organismes publics de recherche</i>

Jeudi 7 octobre 2010

10 h 00-13 h 00	Sessions parallèles (suite) Segment de la mise en œuvre Session 3 <i>Perspectives des entreprises</i> Segment de la commercialisation Session 3 <i>Gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises innovantes</i>
13 h 00-14 h 30	Déjeuner
14 h 30-18 h 00	Sessions parallèles (suite) Segment de la mise en œuvre Session 3 <i>Perspectives des entreprises (suite)</i> Segment de la commercialisation Session 3 <i>Gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises innovantes (suite)</i>

Vendredi 8 octobre 2010

9 h 30-10 h 30	Session plénière de clôture. Rapports des sessions parallèles et débat général
10 h 30-13 h 00	Voyage d'études auprès d'organismes et services en rapport avec les thèmes débattus durant la Conférence
